

# *Le Conseil d'État a examiné l'agenda législatif du pays et les préparatifs des prochaines élections*

---



La Havane, 18 mars (RHC) Les membres du Conseil d'État ont examiné l'agenda législatif du pays, les nouvelles normes juridiques, les préparatifs des élections nationales, les règles du travail communautaire intégré et la composition des assemblées municipales du Pouvoir Populaire lors de la séance de

vendredi, présidée par le président du Conseil, Esteban Lazo Hernández.

Selon le site Internet du Parlement, le décret-loi modifiant le décret-loi n° 56 relatif à la maternité des femmes qui travaillent et à la responsabilité des familles a été approuvé, ce qui, pour l'essentiel, n'est pas le cas de ce décret-loi. Le nouveau règlement adapte essentiellement ses articles aux préceptes du code de la famille, a déclaré Marta Elena Feitó Cabrera, ministre du travail et de la sécurité sociale.

Par la suite, Tomás Amarán Díaz, vice-président du Conseil national électoral, a informé le Conseil d'État de l'état d'avancement des assurances en vue des prochaines élections des députés au Parlement cubain.

José Luis Toledo Santander, responsable de la commission des affaires constitutionnelles et juridiques de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, a informé cette instance sur le projet de loi sur la communication sociale, en compagnie des membres de la commission de rédaction.

Il a rappelé qu'une tournée dans tout le pays a été récemment effectuée pour discuter et analyser avec des députés, des experts et des spécialistes, au cours de laquelle 199 interventions ont été faites concernant cette proposition, 12 avis ont été reçus par courrier électronique et neuf critères ont été traités directement par la Commission de rédaction.

Alfonso Noya Martínez, président de l'Institut cubain de la radio et de la télévision, a souligné qu'après le vaste processus de discussion, il existe désormais une version plus solide, un plus grand consensus sur le sujet et, d'un point de vue culturel, les connaissances en matière de communication sociale ont été renforcées.

À la suite de ces analyses, plus de 57 modifications ont été apportées au texte et environ 61 % de son contenu a été modifié.

En conséquence, le Conseil d'État a accepté que le Conseil des ministres, l'organe qui exerçait l'initiative législative à l'époque, évalue les amendements proposés pour les présenter et les discuter lors de la prochaine législature de l'Assemblée nationale.

Les membres de cet organe ont également approuvé les règles générales pour le développement du travail communautaire intégré à partir des circonscriptions.

Lors de sa présentation, Miriam Brito Sarroca, présidente de la Commission des Organismes Locaux de l'Assemblée Nationale, a indiqué que son objectif est de fournir au système du Pouvoir Populaire et, en particulier, aux délégués des assemblées municipales, la connaissance des concepts, des principes, des lignes directrices et des procédures générales qui leur permettront de promouvoir, de développer et d'encourager le travail communautaire intégré depuis la circonscription.

Esteban Lazo a souligné le travail du commandant en chef Fidel Castro Ruz en tant que premier promoteur du travail communautaire dans notre pays, qui a commencé à La Havane dans les années 1980 dans les quartiers de Cayo Hueso, Atarés et La Güinera.

Karla Santana a souligné que les règles approuvées pour le développement du travail communautaire intégré sont conformes à la volonté politique de continuer à mettre en œuvre notre démocratie socialiste et la participation populaire dans les quartiers, ainsi qu'au système de valeurs que nous devons défendre dans ces espaces où le pouvoir populaire est patenté.

Cette méthodologie doit être intégrée dans le système de travail quotidien des assemblées municipales et être largement connue des délégués, a-t-il ajouté.

Enfin, le Conseil d'État a reçu des informations détaillées sur la composition des nouvelles Assemblées municipales du pouvoir populaire (AMPP) de la part du secrétaire du Parlement cubain, Homero Acosta

Álvarez. Dans sa présentation, il a rappelé que la 18ème législature des AMPP a débuté le 17 décembre 2022 avec 12 427 délégués élus.

Délégués aux Assemblées municipales du pouvoir populaire

5 483 femmes

6 944 hommes

9 jeunes jusqu'à 18 ans

1 580 personnes âgées de moins de 35 ans

5 867 diplômés de l'enseignement secondaire

5 624 diplômés de l'enseignement supérieur, dont 530 titulaires d'une maîtrise et 20 titulaires d'un doctorat en sciences. (Source : ACN)

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/317020-le-conseil-detat-a-examine-lagenda-legislatif-du-pays-et-les-preparatifs-des-prochaines-elections>



**Radio Habana Cuba**